



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/998  
30 mars 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

**RECTIFICATIF 1 AU COMPLÉMENT 10 À LA SÉRIE 02 D'AMENDEMENTS AU  
RÈGLEMENT No 30**

(Pneumatiques)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-sixième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent-trente-deuxième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2004/15, sans modification (TRANS/WP.29/992 par. 79).

---

Annexe 7, paragraphe 2.6.1, en référence au paragraphe 4.15.1 "lire" "paragraphe 4.1.15".

---